

Sire et de Marie aume Pastour est b. recorde
sejour huit dans la maison de hore Vilton
Rue de legatite Daprie cette Declaration
je me suis transporté au lieu de son domicile
le pour Macure du dit Decé j'en ai dressé
le present acte que j'ai signé et les temoins
ont Declaré Ne avoir Ecrite

Mourichon

n° 52 Jean
andré Lavene
San sept de la republique française une
indivisible et de six fructidor par devant moi
joseph andré Mourichon officier Public de cette
commune de la Garde cheslien du canton de par
est du Var est comparu le citoyen Jean Fabre et
françois Emite tous Deux age de Plus de Vingt
un ans et residans en cette commune Les quel
Mon declare que Jean andré Lavene age de Deux
ans et six Mois fils de antoine Lavene et
de saire Emite et decede sejour huit dans la
baptide de la boulange quartier du Savé Daprie
cette Declaration je me suis transporté au lieu

de son domicile pour Macure du dit Decé
Decé j'en ai dressé le present acte que j'ai signé
et les temoins ont Declaré Ne avoir Ecrite

Mourichon

n° 53
Pierre
Musa
San sept de la republique française une indivisible et
de six fructidor par devant moi Joseph andré Mourichon
officier public de cette commune de la Garde cheslien
du canton de par est comparu le citoyen
Antoine Garacon et Joseph Lallit tous Deux age de
Plus de Vingt un ans et residans en cette commune Les quel
Ma Declare que Pierre Musa Gous de Marie jorant
est Decede sejour huit a Deux hui du Matin Dans
la Maison Rue de la republique Daprie cette Declara
tion je me suis transporté au lieu de son domicile
pour Macure du dit Decé j'en ai dressé le present
acte que j'ai signé et les temoins ont Declaré a signé

Guerechere Mourichon